

## COMMUNE d'ANGLARS SAINT FELIX

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PROJETS CONCERNANT LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.

Par arrêté en date du 20 novembre 2025, le Maire de la Commune d'ANGLARS ST FELIX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

Aliénation de chemins ruraux :

- CR59 – Les Mancies, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain
- CR 9 – La Bézonie, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain
- CR11 – La Bézonie, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain
- Emprise chemin – La Bézonie, en vue de sa rétrocession aux propriétaires riverains
- CR33 – Le Bruel, en vue de sa rétrocession aux propriétaires riverains
- CR31- Le Bruel, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain
- Tronçon Impasse du Pesquié – Le Bruel, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain
- Tronçon CR38 – Lespéliguie, en vue de sa rétrocession au propriétaire riverain

Création d'une voie de circulation :

- Anglars – desserte parcelles classées en zone constructible du PLUi

Déclassement tronçon voie publique :

- Tronçon voie publique Lespéliguie

A cet effet, Monsieur Christian VERGNES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie d'ANGLARS SAINT FELIX, du mercredi 17 décembre 2025 au jeudi 8 janvier 2026 inclus, soit une durée de 23 jours. Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

A la mairie d'ANGLARS ST FELIX, siège de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie d'ANGLARS ST FELIX

aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du mardi au samedi inclus de 8h à 13h.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit au siège de l'enquête à l'attention de la commissaire enquêteur : Maire d'Anglars st Félix – 4rue de la mairie Anglars – 12390 ANGLARS ST FELIX.
- Par messagerie, à l'attention de la commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [contact@anglarsaintfelix.fr](mailto:contact@anglarsaintfelix.fr)

Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'ANGLARS ST FELIX, pour recevoir ses observations orales ou écrites, les :

- Mercredi 17 décembre 2025 de 8h à 12h
- Jeudi 8 janvier 2026 de 10h à 12h

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête. Une copie de ce rapport sera transmise à Madame La Sous-Préfète, et sera tenue à la disposition du public à la Mairie d'ANGLARS ST FELIX. Les projets mis à enquête, éventuellement modifiés suite aux résultats de la consultation, feront l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire d'ANGLARS ST FELIX.